

Nombre de conseillers :	41
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	36

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 22 septembre à 16 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni au siège 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence d'Alain BERTRAND, Président.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : le 15 septembre 2017.

Etaient présents :

Alain BERTRAND (la Bussière), Président, Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), 1^{er} Vice-président, Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), 3^{ème} Vice-président, Michèle JOSEPH (Dammarié-en-Puisaye), 4^{ème} Vice-présidente, Jihan CHELLY (Briare), 5^{ème} Vice-présidente, Jacques GIRAULT (Autry-le-Châtel), 6^{ème} Vice-président, Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), 7^{ème} Vice-président

Christine PARMISARI (Adon), Marie-Hélène BAZIN (Autry-le-Châtel), Solange FROTTIER (Batilly-en-Puisaye), Patrick DESBOIS (Beaulieu-sur-Loire), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Michel LENGRAND (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain BELLONI (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Philippe CAUQUY (Briare), Annie COLLOT (Briare), Valérie DOYE (Briare), Monique MARTINET (Briare), Valérie DANIEL (Cernoy-en-Berry), Yolande GANNE (Champoulet), Bernard BONNEFONT (Châtillon-sur-Loire), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Ghislaine BEAUDET (Pierrefitte-ès-Bois), Achille PLANCQUEEL, (Saint-Firmin-sur-Loire).

Sont excusés :

Philippe COIGNET (Adon) représenté par sa suppléante, Christine PARMISARI
André ANIEL (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Patrick DESBOIS (Beaulieu-sur-Loire)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Jihan CHELLY (Briare)

Jacqueline MIGNARD (Briare) : pouvoir à Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Thierry GOIRAND (Faverelles) représenté par son suppléant, Jacques EUGENE

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) représentée par son suppléant, Achille PLANCQUEEL

Absents :

Georges DOMERGUE (Briare)

Guy MASSE (Ouzouër-sur-Trézée)

Philippe BERTRAND (Thou)

Secrétaire : Valérie DOYE

Délibération n° 2017-155

SPANC - APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2016

Le Président informe l'Assemblée que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président d'un E.P.C.I. donne, chaque année aux Délégués, un rapport retraçant l'activité de l'établissement y compris ses services annexes tels que le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

.../...

Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le



ID : 045-200068278-20170922-2017155D-DE

(suite de la délibération n°2017-155)

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'ex communauté de communes de Briare, dressé pour l'année 2016, tel que joint en annexe à la présente délibération ;

ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'ex communauté de communes de Châtillon-sur-Loire, dressé pour l'année 2016, tel que joint en annexe à la présente délibération ;

DECIDE de transmettre un exemplaire de ces rapports aux communes membres en vue d'une présentation à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;

DECIDE que ces rapports seront rendus publics par mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 30 septembre 2017
Le Président,

